

# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur d'un règlement d'urbanisme

---

### Règlement numéro 2023-188-09

Sur les permis et certificats

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-188-09 modifiant le règlement numéro 2021-188-08 sur les permis et certificats.

Ledit règlement a pour objet d'ajouter le tarif d'une demande de permis de démolition d'un bâtiment construit avant 1940 et de fixer le montant de l'acquisition dudit permis à 250 \$, incluant l'étude du dossier.

[Le règlement](#) numéro 2023-188-09 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ou en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Municipalités », « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Signé : *Manon Donais*

Directrice générale et greffière-trésorière